



PROTOCOLE DE FIN DE CONFLIT : **UNE BELLE VICTOIRE !!**

Après plus de six semaines de mobilisation et autant de jours de grèves pour certain.es, la Direction de GRDF, sous le contrôle du Groupe ENGIE, a été contrainte de négocier une issue à ce conflit.

La lutte paye et en voici la démonstration !

Partant de la revendication légitime de la FNME-CGT, d'une augmentation mensuelle de 200€ par mois, (mesures de branche et d'entreprise réunies), **un protocole de fin de conflit vient d'être validé par les piquets de grève en lutte.**

Celui-ci va mettre en oeuvre au travers d'une DUE (Décision Unilatérale de l'Employeur) adjointe au protocole une **« mesure CGT »**. Pour atteindre une **augmentation minimum de 200 € brut par mois**, cette dernière va **s'ajouter aux mesures de branche** (+ 2,3 % de SNB au 1er janvier 2023 + mesure de branche équivalent à 80 € par mois) **et d'entreprise** (1 NR pour tous au 1er juillet 2022).

En résumé, **toutes les gazières et les gaziers**, quels que soient leurs collègues d'appartenance, percevront, à compter du mois de janvier, **un complément salarial mensuel compris entre 50€ (Plancher minimum) et 87€** permettant une augmentation mensuelle de 200€ minimum sur l'année 2023 !

D'ores et déjà, la question de la pérennité de ce complément salarial sera abordée dans la négociation sur les mesures salariales 2024. **C'est aussi une victoire des grévistes.** La Direction devra réfléchir à deux fois avant de l'oublier !

**La lutte !
ça paye**

Cette victoire pour le pouvoir d'achat s'inscrit autour d'un **mouvement historique** au sein de GRDF, mais aussi de la Branche des Industries Électriques et Gazières ! Il est maintenant temps de **clore ce conflit** en répondant aux **revendications locales exprimées par les agents**. Ce dernier point inscrit dans le protocole de fin de conflit est aussi à mettre à l'actif des grévistes.

Dès à présent, la CGT met en garde la Direction de GRDF contre toute action qui pourrait être menée à l'encontre des salariés grévistes, que ce soit en termes de mesures disciplinaires ou de discrimination dans l'attribution des avancements au choix.

LA FNME-CGT FÉLICITE L'ENSEMBLE DES AGENTS QUI ONT SU SE MOBILISER DEPUIS LE 2 JUIN DERNIER POUR GAGNER SUR LES SALAIRES ET COMBLER LA PERTE DE POUVOIR D'ACHAT DÙE À CETTE INFLATION GALOPANTE.

TOUTES CES VICTOIRES MONTRENT ENCORE UNE FOIS QUE LA LUTTE PAYE !

